

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

HEBDOMADAIRE.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 27 AVRIL 1907.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Toutes correspondances ou manuscrits doivent nous être adressés directement à Saint-Jérôme au plus tard le mardi soir.

Si j'étais M. Jean Prévost

Notre député, M. J. Prévost a infiniment plus de raisons que M. Emmerson de quitter le cabinet. Les gazettes ministérielles qui disaient que la saine doctrine parlementaire l'exigeait dans ce cas, n'ont encore rien dit du cas de notre député, ministre.

Si j'étais M. Jean François Berchmans Prévost, licencié en droit, avocat, conseil du roi, député du beau et grand comté de Terrebonne, à l'Assemblée Législative de Québec, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries dans le cabinet de M. Gouin, j'irais tout de ce pas, offrir mon portefeuille de ministre à monsieur Lomer Gouin et puis je viendrais en toute hâte à St-Jérôme et tenterais de réunir tous les électeurs qui ont battu des mains, illuminé les rues, festonné leur demeure à l'occasion de mon avènement au poste vertigineux de ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, lors de la soirée triomphale de l'été de 1905. Je réunirais mes électeurs à St-Jérôme, qui a failli devenir, grâce à moi, le chef-lieu du district de Terrebonne, mais resté quand même le chef-lieu du Comté, ou encore j'irais, selon la louable habitude adoptée par moi, autrefois quand je n'étais que simple député, sur les perrons de toutes les églises de mon comté, je défierais mes adversaires et mes ennemis de venir répéter les accusations qui traînent partout contre ma conduite d'homme public et contre ma conduite privée; j'expliquerais par le menu mes allées et venues en Belgique, etc. Là, carrément planté devant mes braves électeurs, devant ceux de St-Jovite, de Ste-Lucie, devant ceux de Ste-Thérèse, de Ste-Anne, devant tous ceux de la vieille garde et devant ceux qui formaient les dernières recrues, je démon-

trerais, comme deux et deux font quatre, que je suis victime de la calomnie indigène et étrangère.

Je retrouverais, il me semble, dans une circonstance aussi solennelle, mon éloquence d'autrefois, je retrouverais la voie par laquelle je suis parvenu jusques aux cœurs de tous ces braves gens que j'ai tant aimés.

Oui, je parlerais au peuple, à mes électeurs qui, j'en suis convaincu, me rendraient justice.

Si j'étais M. Jean Prévost je ne me camperais pas sur le rocher vieilli du vieux Québec et de là me contenter de harceler mes adversaires devant les tribunaux de mon pays. Car un homme public doit avoir le sentiment du devoir et le montrer, il doit croire à sa dignité, à celle de ses mandataires et le prouver. Les cours de juridiction civile ou criminelle ne sont pas et n'ont jamais été instituées pour juger, blanchir les hommes publics en tant qu'hommes publics.

Un député, un ministre relève de l'opinion publique saine et éclairée.

Si j'étais M. Jean Prévost, je tenterais de prouver que toutes les accusations portées contre moi sont fausses et calomnieuses; par une enquête parlementaire ou extra-parlementaire, par la publication de témoignages ou d'affidavits d'hommes dignes de foi, par des documents, je ferais ma cause devant le grand public; je l'aurais faite bien avant aujourd'hui ou j'aurais démissionné.

Jamais je n'aurais consenti à demeurer membre déshonoré, à tort ou à raison, d'un cabinet de ministres honorables; jamais je n'aurais consenti à demeurer membre diminué et rapetissé d'une chambre de députés, d'hommes honorables; jamais je n'aurais pu souffrir que mes électeurs pensent, par tout ce qu'ils entendaient, lisaient tous les jours, que j'étais devenu indigne du mandat qu'ils m'avaient confié. Je démissionnerais et me ferais de nouveau réélire, après avoir confondu, anéanti mes adversaires et mes ennemis. Quel beau rêve! Oui, mais je ne suis pas M. Prévost, et M. Prévost n'a pas mon orgueil ni ma fierté, n'a pas comme M. Emmerson ni comme moi le sentiment de la dignité, bien plus M. Jean n'a peut-être plus sa fierté d'autrefois, son bagout et son audace d'antan. Tout cela est allé où vont les vieilles lunes et M. Prévost reste député.

Une découverte qui n'en est pas une

La *Patrie* vient de faire une découverte :

Imaginez-vous, qui s'en serait douté, si l'organe de M. Tarte ne nous l'eût appris, imaginez-vous que les américains viennent chercher du bois de pulpe dans la province de Québec et l'emportent chez eux pour en faire de la pâte de bois et même du papier à imprimer.

Cette importation alimenterait même pour plus de trente pour cent leur industrie de la pulpe dans les quatre états limitrophes de notre province.

Voilà la découverte d'énormes richesses ignorées que la *Patrie* vient de faire et qui n'a que le défaut de ne nous rien apprendre de nouveau sur l'incurie et la mauvaise administration du gouvernement de Québec.

En effet, depuis dix ans et plus, le parti conservateur a attiré l'attention sur ce drainage de ce que nous avons de plus précieux chez nous. Toujours, depuis 1896, les journaux et les chefs conservateurs ont demandé aux gens du pouvoir d'établir une taxe d'exportation suffisamment élevée pour assurer à notre Province, à nos industriels, à notre population la plus value que prendrait chez nous la transportation de cette matière brute que l'incurie criminelle des gouvernements Parent et Gouin ne se sont pas souciés de nous garder.

Il n'y a probablement qu'à la *Patrie* où l'on ait oublié la campagne de presse et de husting que les conservateurs n'ont cessé de faire chaque fois et plus souvent que l'occasion s'est présentée de tenter un nouvel effort pour nous assurer cette colossale industrie.

L'honorable M. Leblanc a porté à maintes reprises la question jusque sur le parquet de notre Législature sans plus de succès et la *Patrie* a beau avoir le mérite d'avoir inventé une source de "richesse ignorée", le parti libéral n'est pas moins responsable du drainage de nos forêts au profit des américains, et de la perte d'une industrie riche et durable dont la nature nous aurait assuré l'exploitation si nos gouvernements l'eussent voulu.

Tout n'est cependant pas perdu :

Que l'on fasse une toute petite loi de six lignes de longueur empêchant l'ex-

portation de notre bois à pulpe et en moins de cinq ans des centaines de meules tournées par nos innombrables pouvoirs d'eau transformeraient en pulpe, chez nous, les centaines de mille cordes de bois d'épinette qu'on nous laisse enlever chaque année.

Le parti libéral n'en veut pas de cette politique. Qu'il en porte toute la responsabilité et l'approuve devant l'électorat qui jugera en dernier ressort.

Politique voila de tes coups!!

L'*Avenir du Nord* relate ce qui suit :

"La première assemblée de l'Association libérale du comté de Terrebonne, depuis l'élection des officiers tenue le 25 mars 1907, a eu lieu le mardi 16 avril. Etaient présents : Dr Denis Berthiaume, président; M. Emile Plante, vice-président; M. T. Rinfret, secrétaire; M. R. Castonguay, trésorier, et les vice-présidents représentant les différentes paroisses du comté.

"La résolution suivante a été proposée par M. H. A. Bélisle, maire de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, unanimement adoptée :

"En présence des attaques dont l'honorable M. Prévost, député provincial du comté de Terrebonne, est l'objet en ce moment de la part de certains étrangers et de certains journaux

L'Association Libérale du Comté de Terrebonne exprime sa plus entière confiance dans son député provincial ;

"Elle l'assure de son appui dans les poursuites criminelles et civiles qu'il a instituées pour confondre ses détracteurs ;

"Elle le félicite de l'heureux résultat de l'enquête tenue au cours de la dernière session, et l'encourage à continuer sans défaillance la lutte qu'il a si vaillamment entreprise pour revendiquer son honneur contre ses injustes ennemis."

De cela il résulte que :

1. Notre député, ministre est blanc comme neige ;

2. Que Octave Bélisle, H. A. Bélisle, D. Berthiaume, M. D., T. Rinfret et Emilien Plante, le flambeau de la culture du tabac en notre province ont pleine confiance en l'hon. Jean Prévost ;

3. Que M. Jean Prévost a fait en Belgique un voyage triomphal, fruo-

tueux pour ses mandataires de Terrebonne sur qui il a jeté un grand lustre et fécond en résultats FUTURS pour l'Œuvre de la Colonisation dans notre Province ;

4. Que les personnes, journalistes, hommes de plume qui ont voulu et veulent savoir par les gazettes ou autrement ce qu'a fait l'hon. M. Prévost en Belgique et depuis son retour de là-bas, font preuve d'une curiosité malsaine et déplacée que les personnes étrangères et indigènes qui ont voulu démontrer que notre ministre n'a été et n'est qu'un pitre en politique, ont tout simplement réussi à abaisser son caquet et ses allures de matamore ; mais n'ont pas réussi à prouver qu'il n'est arrivé ici que trois colons belges avec M. Prévost, car il est établi que quatre personnes, y compris les femmes nous sont venues de Belgique pour se fixer en Canada et surtout il n'est pas prouvé que, dans l'avenir, il ne nous viendra plus âme qui vive de la Belgique ;

5. Il résulte encore de ce que ci-dessus que MM. Octave Bélisle, H. A. Bélisle, Emilien Plante, le flambeau et la lumière de la culture du tabac, jurent d'appuyer notre ministre dans ses innombrables procès. Il y a appui tout appui tout comme il y a fagots et fagots. Mais pour les gens à ce connaissant il n'y a pas de doute que c'est du cœur et par le cœur et non pas par la bourse que ces messieurs appuieront leur député.

Nous nous expliquons parfaitement bien que dans les épreuves incessantes que notre ministre et député traverse, ses fidèles croient nécessaire de jeter un peu de baume sur ses plaies et ses blessures. Ce qui nous renverse c'est que des braves gens comme le docteur Berthiaume donnent à leurs consolations la forme d'un vote de confiance. Eh !! pourtant il est bien évident que le Dr Berthiaume qui vient de se faire élire président de l'association libérale, cherche un poste, une candidature ; qu'il l'a demandé, en 1904, à M. Jean, à M. R. F. Préfontaine, à tous les échos d'alentour ; qu'il a besoin plus qu'il n'en a jamais d'avoir confiance dans ses chefs apparents. Ce qui ne l'empêcherait pas, *Deo favente*, d'accepter la candidature à côté, ou contre l'hon. M. Jean Prévost. Il vote confiance en M. Jean Prévost, tout comme il voterait confiance en Benjamin Charette, pourvu qu'il perce, voilà toute son ambition.

Au fond, ni le Dr Berthiaume ni M. H. A. Bélisle n'ont plus confiance en notre député. Seulement, — comme nous le disions, M. Berthiaume est fatigué de travailler, suer et peiner sous l'attirail d'un simple soldat, M. H. A. Bélisle est un homme à place, M. Emilien Plante est un jeune homme d'avenir etc., etc.

Mais la saine opinion libérale du comté de Terrebonne a perdu confiance

en son député et, comme tous les re-buts, elle cherche à le mettre au rancart—et l'opinion des électeurs libres et indépendants, sans distinction de parti, à l'heure qu'il est, demande la démission de M. Jean Prévost et comme ministre et comme député.

Les intéressés peuvent renouveler leurs résolutions d'absolue confiance.

La politique a par fois de ces surprises.

Ste-Agathe

—A St-Jérôme, à Labelle, à Nomingue, on ne parle que de mines, de découvertes, de millions, de châteaux... en Espagne, eh bien ! nous aussi, nous allons avoir notre part au *gâteau doré*. La mine de fer Beemer, dans le cinquième rang Beresford, va être exploitée prochainement par un employé du C. P. R.

D'un autre côté, un parti d'explorateurs se propose de partir au commencement de mai pour aller prospecter les environs du Lac Ouareau, surtout le long du Rocher Rouge : je leur conseillerais bien de se munir de mûles et de lignes ; s'ils ne trouvent pas d'or, ils pourront prendre de la grosse truite grise : j'aime autant ça.

—Les travaux de notre église avancent rapidement ; malgré les prédictions pessimistes de certains gens, nous avons tout lieu de croire que les Messieurs Reid rempliront à temps et à la perfection le contrat qui leur a été accordé.

—La Cour Ste-Agathe, No. 1342, des Forestiers Catholiques, doit organiser une excursion pour l'été prochain. Cette Cour est très prospère. C'est M. Donat Godon qui en est le Chef Ranger actuel.

—Le conseil municipal du village a définitivement refusé d'octroyer un certificat de licence à M. Jos. Villeneuve, pour vente de liqueurs. Tous les hôteliers et M. Achille Forgette, marchand de liqueurs, ont eu leurs certificats confirmés.

—La semaine dernière, M. Hoolahan, propriétaire du magasin "Bon marché," a organisé une assemblée de tous les commerçants du village pour protester contre la taxe commerciale imposée par notre conseil il y a 2 ou 3 ans. On voudrait faire abolir cette taxe, mais les opinions sont partagées dans le conseil.

—D'après les dernières rumeurs, la Compagnie C. P. R., aurait enfin acheté une propriété, non pas sur le Lac Manitou, mais sur le lac du village, pour y construire un vaste hôtel d'été. On tient la chose secrète ; pourquoi ? Probablement pour faire jaser les curieux : je ne vois pas d'autre raison ; car je ne crois pas qu'Eugène Papineau ni Gros Pierre Charbonneau ni aucun autre ne viennent leur couper l'herbe sous les pieds.

—Nous sommes au 21 d'avril et le soleil boude toujours : il fait froid ; nous avons encore de la neige ; la glace est ferme sur les lacs. Quand partira-elle ? Les anciens nous disent : pas avant le milieu de mai. Quelques-uns assurent qu'il y a vingt ans on a vu des voitures d'été passer sur la glace du lac le 14 mai. Alors nous serons obligés de percer des trous pour faire la pêche.

A propos de pêche, il est regrettable de voir combien il se prend de truite en

temps prohibé : les lacs des Sables et Manitou sont criblés de trous ; que penser alors des lacs éloignés ?

Des gens ont passé l'hiver à pêcher pour vivre, plutôt que d'aller en chantier où les gages sont élevés. Vraiment c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Nous attirons l'attention de nos gardes-pêche sur ce sujet et nous les prions de redoubler de zèle.

PIERRE AGATE.

L'Annonciation

—Mardi le 9 avril, avait lieu ici, le mariage de Mlle Blanche, fille de M. Etienne Déhoux, avec M. Joseph, fils de M. Antoine Labelle. La bénédiction nuptiale fut donnée par le R. P. Etienne, notre digne curé. Garçons et filles d'honneurs, M. Romulus Chartier avec Mlle Bertha Boileau, M. Brossard, bijoutier, avec Mlle Marie Labelle. Parmi les invités, on remarquait M. L. Déhoux avec Mlle Z. Bradette, M. P. Déhoux avec Mlle Primeau, M. M. Deslauriers avec Mlle Durieux, M. L. Rochon avec Mlle Devot, M. A. Gougeon avec Mlle Rochon, M. W. Poirier, MM. Côme Paquette, C. B. Boileau, Mlle D. Robert, MM. R. Pagé, A. Poirier et P. Deslauriers, avec leurs épouses, E. Gauthier, avec sa mère, M. le notaire et Mme Morissette, M. et Mme Reumont, M. et Mme L. Tremblay, M. et Mme B. Durieux. De riches et nombreux cadeaux furent offerts aux jeunes époux. Un plantureux repas avait été préparé chez M. Durieux, où la noce commença, pour se continuer le soir chez M. Labelle, au sein de la plus exubérante gaieté, agrémentée de danses et de chansons.

Bonheur et prospérité : tels sont nos vœux pour le nouveaux ménage.

—On parle ici, avec de grands éloges, d'une guérison merveilleuse d'un cheval fort mal éclopé, guérison opérée par le talent et les bons soins de M. le Dr Descary, notre excellent médecin vétérinaire.

L'Ascension

—Dimanche, 14 avril, nous avons comme remplaçant de notre curé absent, le R. P. Augustin, C.R.I.C., de la maison de Nomingue. Il est immédiatement reparti, après les offices, pour sa résidence où l'appelait son ministère.

—M. N. C. Copping est parti mardi dernier et sera absent pour une quinzaine, en voyage d'affaires à St-Jean d'Iberville.

—Mlle Julia Latour, petite-fille de Mme Régis Clément, est arrivée de Montréal, l'autre jeudi, pour demeurer définitivement avec sa grand'mère.



J. A. Beaulieu
AVOCAT
Bureau Edifice LA PRIMA, Rue St-Jacques, Montréal.
Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

J. L. St-Jacques, L. L. L.
AVOCAT
LACHUTE, P. Q.
Bureau à Ste-Scholastique le samedi.

NANTEL & ROCHON
Avocats
ST-JEROME, Co. TERREBONNE

Geo. N. Fauteux
Notaire
ST-EUSTACHE
Argent à prêter et très bons placements sont constamment offerts.

TEL. BELL No. 60.
L. L. Legault, B.C.L.
AVOCAT
LACHUTE, Que.

HOTEL DU NORD
C. BONENFANT, Prop.
Accommodation de première classe pour voyageurs.
Spécialité : Table de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Tél. Bell No. 74. ST-JEROME, P. Q.

HOTEL BELLEVUE
P. LAPOINTE, Prop.
Accommodation de première classe pour voyageurs.
Voitures à tous les trains.
Vins, Liqueurs et cigares de choix.
Tél. Bell No. 65. ST-JEROME, P. Q.

Hotel du Marché
CHS. GAUTHIER, PROP.
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Près du Marché, ST-JEROME, P. Q.

HOTEL G. P. R.
E. LADOUCEUR, PROP.
Chambres et Pension de première classe.
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Près de la gare, ST-JEROME, P. Q.

Hotel St-Jérôme
JOS. DEBIEN, PROP.
Chambres et pension de première classe.
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Deux beaux chevaux gris pour mariages et comparages.
COIN ST-GEORGES ET CONCEPTION
ST-JEROME, P. Q.

Meunier & Rolland
.. MANUFACTURIERS ..
PORTES ET CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES
Bois de Charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, Etc.
Toutes sortes de travaux faits promptement et à des prix modérés.
MEUNIER & ROLLAND
Ancienne manufacture Limoges, près du moulin à farine de M. Maillé SAINT-JEROME.



LE MONUMENT-LABELLE

Au journal LA NATION :
Monsieur le Directeur,

Le Conseil de la Ville de St-Jérôme, à sa séance du 15 courant, a généreusement voté une somme de dix milles piastres (10,000) pour l'érection d'un monument, dans la Ville de St-Jérôme, au regretté Curé Labelle.

Cet acte public honore le Conseil de la Ville, car il prouve sa reconnaissance pour le grand patriote qui, pendant de si nombreuses années, a présidé, comme pasteur, aux destinées religieuses de la Paroisse de St-Jérôme.

Le curé Labelle! le grand patriote! le grand Colonisateur! l'Apôtre par excellence de la colonisation! qui n'a pas conservé, dans son cœur, les traits vénérés de cet illustre concitoyen si dévoué aux intérêts de la religion et de race canadienne-française dans notre chère Province de Québec?

Ah! mes amis, peut-on oublier ce grand chrétien, ce patriote, à la figure si ouverte, si franche, si sincère, aux gestes si sublimes que, eu le voyant gesticuler, l'on aurait dit qu'il voulait remuer ciel et monde, et c'est ce qu'il a fait?

Il s'est transporté dans les Laurentides, il les a parcourues en tout sens, et quand il découvrait une belle étendue de terre ou un point important pour l'industrie, il s'écriait dans son enthousiasme patriotique: "voilà un endroit privilégié pour fonder une colonie, pour établir une industrie." Alors, sans hésitation, il plantait le signe sacré de la rédemption et les villages s'élevaient comme par enchantement.

Il a fondé ainsi un nombre considérable de paroisses qui, aujourd'hui, jouissent d'une grande prospérité.

Où étaient, il y a quelques vingt-cinq ans, les paroisses de l'Assencion, de Nomingue, de Ste-Véronique, de St-François Régis, de la Ferme Neuve, du Rapide l'Original, de St-Gérard de Martarville, de la Minerve, de Labelle, de St-Jovite, de St-Faustin, de l'Annonciation, de la Conception, de St-Rémi, etc.? Elles n'existaient pas, elles n'occupaient aucun point sur la carte régionale de cette partie de notre pays; toutes, elles sont nées sous le souffle et sous l'impulsion patriotiques du Roi du Nord, et, c'est bien à juste titre, que l'on a dénommé cette partie de notre province "Le Royaume, la Région Labelle." Cette région qui couvre une superficie de quarante-cinq à cinquante milles carrés a été entièrement colonisée par le regretté curé Labelle. Voilà l'œuvre par excellence de l'illustre défunt. La Religion et la Patrie ont su apprécier l'œuvre du Curé, même de son vivant: la première en le créant protonotaire apostolique, la seconde en lui confiant l'administration d'un département bien important et bien cher à son cœur, celui de la Colonisation.

Aujourd'hui il est du devoir de tout canadien, de tout patriote de perpétuer la mémoire de ce distingué concitoyen, de ce grand apôtre de la colonisation, en reproduisant dans le bronze les traits respectés et vénérés du regretté curé Labelle.

Le Conseil a compris qu'il lui devait ce témoignage de reconnaissance, et

aussi a-t-il généreusement souscrit une somme très importante?

A nous maintenant de faire notre devoir; aux populations des grandes villes de la Province de prouver qu'ils n'ont pas oublié celui qui était aussi bien l'ami du pauvre comme du riche. Ah! il ne faut pas oublier que ce grand colonisateur possédait la charité d'un St-Vincent-de-Paul; aussi l'a-t-on vu accourir avec empressement au secours des nécessiteux de Montréal, durant l'hiver si terrible de 1874. Aux colons de la Région Labelle de nous aider dans notre œuvre si éminemment patriotique et de prouver qu'ils n'ont pas perdu cette sublime reconnaissance du cœur pour le fondateur de leurs paroisses respectives.

Je fais donc un appel chaleureux à tous les membres du clergé canadien de la province, à notre vénérable archevêque, le Métropolitain de Montréal, au Conseil municipal de la Paroisse de St-Jérôme qui a, si souvent profité des sages avis de leur bon curé: à notre Gouvernement Provincial qui a eu l'honneur de posséder l'illustre curé comme sous-ministre de l'agriculture; au Gouvernement Fédéral qui lui a déjà confié une mission officielle en Europe, et reconnaissant par là ses mérites; à la maison d'éducation qui a eu le bonheur de le compter au nombre de ses élèves, et que le digne curé aimait tant; à tous les citoyens de la paroisse de l'illustre défunt; à tous les journalistes de mon pays pour nous aider de leurs écrits dans cet œuvre de dévouement et de reconnaissance, nous connaissons leur bon cœur et leur patriotisme, et nous sommes d'avance assuré qu'ils feront largement leur part, comme d'ailleurs ils se sont toujours montrés dévoués pour tout mouvement patriotique.

Je fais entendre ma voix d'enfant du curé Labelle et de St-Jérôme, à tous les colons de la Région Labelle pour leur demander leur obole et leur permettre de prouver leur reconnaissance à celui qui a tout sacrifié pour l'œuvre si sublime de la Colonisation.

Puisse l'acte de reconnaissance que vient d'accomplir le Conseil de notre Ville avoir du retentissement dans tous les cœurs des amis du regretté curé Labelle!

Puisse ma voix être écoutée! puisions-nous, dans un avenir assez prochain, dans notre parc, contempler, coulés dans le bronze, les traits respectés du Roi du Nord.

DR J. EM. FOURNIER,
Président du Comité
du Monument Labelle.
St-Jérôme, 24 avril 1907.

St-Janvier

—Charmante partie de sucre à l'érablière de Mme veuve Clouthier.

Mme Clouthier, sa fille, et ses deux fils rivalisèrent d'affabilité pour bien accueillir leurs visiteurs, parmi lesquels on remarquait: MM. Jos Vigneau et L. D. Latour conseillers de Délorimier, J. E. Poirier, de la maison Madore, G. Dufresne, de la "Delorimier Hardware"; P. E. Roberge, pharmacien et son fils, ces derniers s'étant rendus à l'aimable invitation de M. Moïse Sauriol, marchand et maître de poste à Saint-Janvier.

On s'amusa on ne peut mieux à cette joyeuse fête champêtre.

BANQUE D'HOCHELAGA

SAINT-JÉRÔME, P. Q.

Capital payé - - - \$2,000,000
Fonds de réserve - - - \$1,600,000

DIRECTEURS :

MM. F. X. ST-CHARLES, Président. ROB. BICKERDIKE, M. P.,
Vice-Prés. HON. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOULT,
A. TURCOTTE, E. H. LEMAY, J. M. WILSON.

Gérant Général: M. J. A. PRENDERGAST

Gérant: C. A. GIROUX.

Assistant Gérant: F. G. LEDUC.

Inspecteur: O. E. DORAIS.

Emet des lettres de crédit circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux: achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

L'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS D'ÉPARGNE EST PAYÉ QUATRE FOIS PAR ANNÉE: les 1er mars, 1er juin, 1er septembre et 1er décembre.

Les dépôts peuvent être retirés en tout temps sans avis.

Les affaires transigées par la malle sont traitées avec un soin particulier et reçoivent une attention immédiate.

ALEX. LEFORT, GÉRANT.

Felix Brunelle



SPÉCIALITÉ :
Sulkeys-Bicycles et
Sulkeys de chemin.

FORGERON
VOITURIER



Toutes sortes de
Voitures
et Réparages

ST-EUSTACHE, P. Q.

R. GUENETTE FILS & CIE

MANUFACTURIERS
ENTREPRENEURS.

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Toarnage, Découpage,
Meubles de toutes sortes, Etc.

Nous donnerons des estimés pour n'importe quel genre
d'ouvrage en menuiserie.

CHEMIN DE LA MANUFACTURE ROLLAND,

Tel. Bell No. 98.

ST-JEROME, P. Q.

J. ART. BELANGER

MARCHAND DE
CHAUSSURES

Chaussures de toutes sortes et dans les derniers goûts pour
convenir à toutes les bourses.

Agent pour la célèbre claque Jacques-Cartier.

150 RUE ST-GEORGES

Porte voisine de la Pharmacie Gilbert.

St-Jerome, P. Q.

PREFÉRÉS CONNAISSEURS

Le Café de Madame Huot

À l'Arôme Fin, Délicieux, exquis!
40c. la lb.—2 lbs. pour 75c. Chez
tous les Epiciers.

Vente en gros: LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE

MONTREAL.

L'affaire Prévost-Asselin

Ce que la presse pense de l'intervention du gouvernement en faveur de la poursuite. On s'acharne contre le directeur du "Nationaliste" et on refuse de procéder contre deux journalistes ministériels.

(De l'Événement)

Scandaluse attitude du gouvernement à propos de certaines poursuites privées.

Dans les circonstances où elle s'est produite, l'intervention de la Couronne dans la cause Prévost-Asselin, est un véritable scandale judiciaire.

Trois journalistes, MM. Asselin, Barthe et Landrieux, sont accusés de libelle devant le même tribunal. Dans les trois cas les faits allégués sont identiques, ou, s'ils diffèrent, c'est en ce que l'article reproché à M. Asselin, quel qu'en soit d'ailleurs le bien-fondé, porte sur les actes publics d'un ministre, tandis que MM. Barthe et Landrieux sont accusés d'avoir diffamé un homme (1) dans sa vie privée pour le tuer comme homme public. Et après que le substitut du Procureur-Général a refusé de prendre à son compte ces poursuites, et pendant que le Président des Assises délibère sur le point de savoir s'il admettra la poursuite privée, voici que le gouvernement, non pas par le ministère de ses représentants réguliers, mais par le ministère de l'assistant-procureur-général, intervient en personne contre M. Asselin, contre M. Asselin seul, laissant aux autres accusés, MM. Barthe et Landrieux (2), la chance de s'en tirer par l'inadmission de la poursuite privée.

Pourquoi cette différence ?

Pourquoi cet acharnement contre un journaliste indépendant, qui est d'autant plus excusable de critiquer quelquefois les ministres qu'il ne refuse jamais de leur rendre justice quand ils le méritent ?

M. Asselin publie son journal à Montréal ; c'est surtout à Montréal que le *Nationaliste* circule. M. Prévost habite alternativement à Québec et dans le comté de Terrebonne ; il pratique le droit à Montréal et à Saint-Henri de Montréal ; il est sur la liste électorale de la ville de Montréal et du comté d'Hochelaga. Et cependant on a profité d'un article arbitraire du Code pour trainer l'accusé devant les tribunaux criminels de Québec. Et comme si ce n'était pas assez de ces tracasseries, comme si l'on n'avait pas déjà fait jouer à la justice, en cette affaire, un assez triste rôle, on met aujourd'hui à la disposition de l'accusateur, et le prestige moral et les fonds de la Province. Et comme pour mieux affirmer son parti-pris de persécution, comme pour mieux faire comprendre que le but qu'il poursuit est moins de venger la société des torts vrais ou prétendus faits à Jean-Sans-Tête que d'écraser un homme libre, le gouvernement déclare qu'il ne sait pas s'il doit procéder contre deux journalistes ministériels accusés du même délit que M. Asselin ! (3)

En d'autres mots, c'est M. Prévost qui met le ministère public en branle pour la satisfaction de ses rancunes personnelles—Jean Prévost, qui, durant la dernière session, a abusé de son immunité parlementaire pour entasser sur le compte de l'abbé Arts, de M. Asselin, de tous ses adversaires, des masses de calomnies que toute la presse pouvait reproduire

(1) M. l'échevin Huard, de Québec.—N. du *Nationaliste*.

(2) Journalistes ministériels.—N. du *Nationaliste*.

(3) Depuis, il a décidé de ne pas procéder.—N. *Nationalistes*.

impunément, mais dont personne ne pouvait lui demander raison devant les tribunaux.

S'il y a encore un peu d'opinion publique dans notre province, la conduite du gouvernement soulèvera un cri universel de réprobation.

(Du *Chronicle*, de Québec).

L'AFFAIRE PRÉVOST-ASSELIN

Sous le titre : "La cause Prévost-Asselin," le *Chronicle*, de Québec, publiait mercredi matin, l'article suivant :

"A l'ouverture de la présente session des assises, quatre poursuites pour libelle furent soumises au président du tribunal, M. le juge Bossé, pour être référées au grand jury. C'étaient les poursuites Turcotte contre Huard, Huard contre Barthe, Huard contre Landrieux, et Prévost contre Asselin. Son Honneur refusa de référer la première de ces poursuites au jury, parce que, disait-il, elle était de nature privée et du ressort des tribunaux civils ; quant aux trois autres, tout en entretenant la même opinion à leur sujet, il demandait à entendre les avocats, ce qui eut lieu lundi. L'on annonça alors que le Procureur-Général intervenait et substituait la Couronne à la poursuite privée dans l'affaire Prévost-Asselin. Hier, Son Honneur prononça dans les causes de Huard contre Barthe et Huard contre Landrieux le même jugement que dans l'affaire Turcotte-Huard.

Le droit d'intervention du Procureur-Général est indiscutable, mais l'exercice de ce droit dans la cause de actuelle est discutable.

Voici quatre poursuites pour libelle de même nature et présentant les mêmes caractères, comme l'a déclaré Son Honneur dans son adresse au grand jury, la seule différence consistant dans le fait que l'un des plaignants est membre du gouvernement ; et cependant le Procureur ne les traite pas de la même façon. Si l'intérêt public justifie l'intervention dans le dernier cas, elle la justifie également dans les trois autres ; si elle ne la justifie pas dans les trois premiers cas, elle ne la justifie pas plus dans le dernier. Le fait qu'un ministre de la Couronne poursuit pour libelle ne donne pas un caractère d'intérêt public à la poursuite et si c'est le gouvernement qui était attaqué dans la personne de l'un de ses membres, c'était au gouvernement, représenté par le Procureur-Général, à prendre l'initiative, et non pas au ministre attaqué. Que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de ce faire en premier lieu, et qu'il ne soit intervenu que lorsqu'il a eu raison de croire que la poursuite privée allait échouer, voilà ce qui prouve que l'attitude du juge Bossé juste.

La cause se présente donc ainsi : le gouvernement ne s'est pas considéré attaqué, ou il aurait pris action. M. Prévost s'est considéré visé et il a pris son action. Le gouvernement n'avait pas l'ombre d'une excuse pour intervenir dans une affaire d'intérêt privé, et même s'il en venait à la conclusion qu'il était attaqué, la seule procédure convenable à adopter était de prendre une action lui-même et non pas d'intervenir dans une poursuite privée. En agissant comme il le fait, il viole le principe élémentaire de justice que tous les hommes sont égaux devant la loi et que les plus grands n'ont pas plus de droits que les plus humbles. Turcotte, Huard et Prévost devaient être servis à la même sauce. Tous devaient être traités de la même façon, et l'action contraire du gouvernement ne lui fait pas honneur."

(De la *Libre Parole* du 20 avril)

POURQUOI ?

Dans son numéro du 16 du courant, le

Soleil disait, à propos de l'intervention du gouvernement dans la poursuite contre M. Asselin : " Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre et approuver les motifs de la décision prise par l'Assistant-Procureur-Général. Dans le premier cas, celui de M. Asselin, il s'agit d'un libelle contre un ministre de la Couronne, en tant que ministre, dans l'exercice de ses fonctions. (C'est nous qui soulignons).

Or, nous étions là lorsque M. le juge Bossé a soumis la cause aux grands jurés, et quoique nous ne soyons pas grand clerc, nous avons compris que le président du tribunal disait ceci : " Dans sa plainte, M. J. Prévost se dit de St-Jérôme et membre du Conseil Exécutif de la Province de Québec, mais l'acte est au nom de M. Prévost SEUL, comme MINISTRE, comme HOMME PUBLIC, il n'est PAS EN QUESTION dans l'acte d'accusation. La seule différence qui existe entre les actes d'accusation que je n'ai pas jugé à propos de soumettre aux grands jurés et celui de M. Prévost, c'est que le dernier porte la signature du Procureur-Général."

Nous n'avons pas été les seuls à comprendre les choses de cette manière : le *Chronicle* dit fort justement à ce propos : (Suit un passage de l'article du *Chronicle*, cité plus haut.)

Bien d'autres, comme nous, se demandent pourquoi ce M. Prévost, de Terrebonne, qui poursuit à Québec un journal publié à Montréal, est traité d'autre façon que le commun des citoyens.

La justice est aveugle, c'est vrai, mais elle doit être égale pour tous, et nous ne croyons pas que le gouvernement ait amélioré la position difficile où le maintient depuis longtemps le Ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries, en épousant les querelles privées de M. Jean Prévost.

L'absolution de Mme Rabot

HISTOIRE NORMANDE

PAR

HENRY-GAUTHIER-VILLARS

Il y avait un certain froid, depuis quelque temps, entre l'abbé Ogier, curé du Haut-Chêne, et Mme Rabot, la directrice des postes, une des personnes pourtant les plus pieuses du petit bourg. Assurément, Mme Rabot n'avait jamais manqué les vêpres, même aux fêtes de " dévotion " ; elle communiait régulièrement une demi-douzaine fois par an, rendait le pain bénit comme il sied, se montrait généreuse à la quête du dimanche et, ce jour-là, fermait implacablement son guichet, " pendant messe et vêpres," en dépit des réclamations dont elle était, par taquinerie pure, assaillie, depuis plus d'un lustre, de la part des impies, de ceux qui n'approchent pas.

De ce côté-là, bien sûr, le curé n'avait rien à dire.

Une plus grosse question les divisait, question grave entre toutes, une question de bornage.

Derrière le jardin du presbytère, en contre-bas du petit chemin de fer d'intérêt local qui se promène, en suivant la vallée de l'Huisne, capricieuse et si verte, d'Alaçon à Condé, l'abbé Ogier possédait un lopin de terre que deux bornes seulement, une à chaque bout, séparaient d'un champ appartenant à la directrice des postes. Et c'était invariablement, à l'époque des labours, jalousement sur-

villés par deux propriétaires, des contestations sans fin, des discussions interminables, cent fois reprises, à propos du dernier sillon qui faisait le ventre, tantôt à gauche, tantôt empiétant sur le bien de Mme Rabot, tantôt sur le champ du curé. Longtemps ils n'avaient ni l'un ni l'autre, par estime réciproque et déférence, rien dit, se contentant de reprendre, d'une charrue têtue, le lambeau du sillon voracement mordu par le soc du voisin. Toutefois, les plus longues patientes s'amenuisent ; à la fin, des explications devinrent nécessaires, mais n'aboutirent pas, chacun s'entêtant dans ce qu'il appelait son bon droit.

—Pourtant, ma chère dame Rabot, observait judicieusement le curé, nous ne pouvons pas avoir raison tous les deux.

—C'est justement ce que je me dis.

—Mais, je suis bien sûr...

—Et moi aussi ! interrompit la directrice des postes.

Un jour, pour en finir, le curé, conciliant, proposa de planter une haie.

—Une haie ! répondit vivement Mme Rabot. Voyons, monsieur le curé, vous voulez encore donner du terrain à manger à des arbres ? Vous n'en avez pas trop, pourtant, puisque vous m'en volez.

—Oh ! oh ! voler, le mot est peut être un peu gros, reprenait le curé.

—Et puis, pour la planter, c'te haie, nous ne nous entendrons jamais sur la limite.

—C'est pourtant bien simple, insinua-t-il doucement l'abbé Ogier ; on n'a qu'à tirer une ligne au cordeau d'une borne à l'autre.

—Ha ! ricanaient Mme Rabot, je vous y attendais, une ligne au cordeau d'une borne à l'autre... Pas du tout, faut suivre le " raïage ".

Et elle expliquait, infatigable, qu'elle avait acheté la moitié du champ, et que, les deux haies de limites extrêmes décrivant une courbe, il faudrait que la haie du milieu leur fût parallèle, et pour cela également courbe, c'est-à-dire fit le ventre de son côté, suivit le " raïage " , en un mot. Ce à quoi, naturellement, le curé ne voulait consentir. Ils se disputaient à coup de détails et de mots techniques, penchés sur le cadastre, fiévreux, de plus en plus agressifs, réciproquement exaspérés de la mauvaise fois et de l'entêtement de la partie adverse.

..*

Un matin d'octobre, comme, relevé à peine d'un gros rhume qui l'avait tenu quatre ou cinq jours à la chambre, l'abbé Ogier s'en allait après son déjeuner, profitant d'un joli rayon de soleil qui mordait les dernières feuilles de l'automne, déguster son bréviaire sur la route, dans le calme béat d'une digestion placide, il s'arrêta tout à coup, suffoqué, et de colère ferma son livre :

—Ah ! cette fois, c'est trop fort !

Mettant à profit traitreusement la bronchite du curé, Mme Rabot avait fait son blé. Le champ, à l'heure actuelle, était hersé presque dans son entier. Et jamais, en vérité, la courbe du sillon de frontière n'avait bombé aussi outrageusement dans le lopin du curé ; jamais le vol n'avait été aussi flagrant. L'abbé Ogier, couvant sa rancune,

resta longtemps appuyé au fût gris entouré de crevasses noires, d'un accacia de la route, à se repaître de ce douloureux spectacle.

—Allons, bougonna-t-il tout à coup, s'arrachant à sa contemplation irritante, j'emploierai, puisqu'il le faut, puisqu'elle m'y oblige, les grands moyens.

Mme Rabot, Virginie Rabot, avait l'habitude—vieille habitude qui datait d'une trentaine d'années déjà—de communier le jour de sa fête.

Elle communiait à la messe de neuf heures, la plus commode, celle que l'aumônier d'un château voisin venait dire au Haut-Chêne, l'hiver, quand les châtelaains étaient absents.

Lorsque, la veille de la Sainte-Virginie, il eut entendu sa confession, récité bref, toujours le même, quasi stéréotypé—car quels péchés extraordinaires pourrait commettre la directrice des postes au Haut-Chêne?—l'abbé Ogier, au lieu de marmurer comme d'habitude : "Terminez le Confiteor, ma fille, je vais vous donner l'absolution," l'abbé Ogier huma lentement une prise, se rencogna un peu sur son siège, et articula d'une voix lente, pendant que s'éclairait tout à coup son visage matois de Normand futé, aux yeux rieurs bridés de malice, à la lèvre imperceptiblement gouailleuse :

—Vous n'avez plus rien à me dire, ma fille?

—Mais non, mon-père.

—Vous n'avez plus rien à vous reprocher?

—Non.

—Votre conscience est en repos?

La bonne dame comprenait à merveille où son confesseur voulait en venir. Elle répondit pourtant, d'un ton sec, péremptoire :

—Absolument.

—Eh bien, ma fille, je vous engage à méditer le septième commandement de Dieu. Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient."

Et le curé appuya sur ces mots : à ton escient

Mme Rabot commençait à perdre patience. Elle éleva un peu la voix, sans trop de respect pour le saint tribunal de la Pénitence, et demanda :

—C'est pour "mon" champ que vous me dites ça?

Du tac au tac, le curé répondit :

—Non, c'est pour le "mien"... J'ai cherché, comme c'était mon devoir, à vous ouvrir les yeux. Vous n'avez voulu rien entendre. Vous vous révoltez, vous n'écoutez que les mauvais conseils de votre entêtement... Je me vois forcé, ma fille, à mon grand regret, de vous refuser l'absolution.

Un bruit sec ponctua sa phrase. Derrière le grillage du confessionnal, la petite planchette s'était refermée au nez de Mme Rabot.

Tout interloquée d'abord, furieuse ensuite, celle-ci se leva, et à grandes enjambées, sortit de l'église.

—Ah! par exemple! murmura-elle. Eh bien! le curé n'aura pas le dernier mot. Il serait trop content. Nous verrons bien qui rira le dernier.

La gare était à deux pas. Elle y courut et prit le train pour Mortagne, dont la séparation vingt minutes de chemin de fer. Deux heures après, elle était de retour, dûment munie de l'absolution.

Sa Sainte Virginie tombait un jeudi, jour de catéchisme. L'abbé Ogier était précisément en train de commenter la vérialité du "mensonge joyeux," lorsque aux premiers tintements de la messe de neuf heures, Mme Rabot pénétra dans l'église. Elle s'arrêta une seconde, avec le manifeste désir d'être vue vue, le doigt dans le bénitier, à considérer le curé d'un regard triomphant, puis, remontant l'église à pas respectueusement étouffés, par la basse nef de gauche, elle entra dans une chapelle latérale.

Le curé l'avait vue tout de suite; il s'arrêta net dans sa glose savante.

—Elle n'aurait pas l'audace de communier, songea-t-il.

Mais, bien vite, il repoussa cette pensée. Personne n'avait pu lui conférer l'absolution. Il n'avait pas de vicaire et l'aumônier du château ne confessait point.

—C'est une frime, dit-il c'est pour me faire "endéver." Faisons comme si rien n'était.

Et il reprit le fil de ses arguments, cependant que la messe basse se chuchotait au maître-autel, pour une demi-douzaine de dévotes.

Pourtant, l'abbé Ogier restait distrait. Il ne put même s'empêcher, comme la grille du chœur, fermée tout à coup, claquait avec un bruit sec, au moment de la communion, de se planter de trois quarts pour inspecter les fidèles qui allaient s'approcher de la Sainte-Table.

—Ah! par exemple! celle-là!...

Et il n'acheva pas, stupéfait.

Mme Rabot, très recueillie, marchait à la communion les mains jointes, les yeux mi-clos...

—Mais, maugréait le curé interloqué, qui lui a donné l'absolution? Qui? Qui?

Toutefois sa stupéfaction fut de courte durée; il avait deviné soudain le voyage à Mortagne. Devant cette ruse de l'entêtée dévote, le ressentiment, très léger, de l'excellent homme, ne put tenir. C'est de bonne guerre, songea-t-il, amusé; et, pinçant les lèvres pour qu'un sourire intempestif ne vint pas scandaliser ses ouailles.

—Mes enfants, dit-il, inspiré d'une façon heureuse, ouvrez votre catéchisme à la page 123... Nous allons chanter ensemble le cantique : "Seigneur, dans ta clémence..."

Et, au coup du claquoir, les enfants entonnèrent d'une voix vibrante, pendant que l'abbé Ogier jetait sur Mme Rabot un regard narquois :

Seigneur, dans ta clémence.
Reçois ce grand pécheur
De qui la pénitence
Touche aujourd'hui le cœur.

Mais Mme Rabot ne broncha pas.

HENRY-GAUTHIER-VILLARS.

Belle-Rivière

—Nous avons ici une température toujours très froide, ce qui conserve la neige

dans certains chemins de la paroisse, il y a encore deux pieds d'épaisseur de neige qui rend le trafic presque impossible en voiture d'été, et dans d'autres parties il n'y a que de la terre.

—Il se fait encore beaucoup de sucre de ce temps-ci, pour peu que cette température continue encore quelque temps, nous ferons du sucre jusqu'au mois de mai.

—Les cultivateurs âgés prédisent une petite récolte à cause des semences qui vont se faire tard cette année.

—Le 4 avril dernier Messieurs les admirateurs de chevaux canadiens étaient à St-Scholastique pour l'enregistrement de ces chevaux, ces MM. étaient M. Dr Couture, M. Arsène Denis, M. Louis Lavallée, M. Robert Ness et M. Dr Vigneault, ils ont examiné un bon nombre de chevaux ici qui avaient été amenés de toutes les parties du comté et même du comté d'Agentville. Les éleveurs de chevaux d'ici sont à se demander dans quel but le gouvernement fait il ces grandes dépenses pour enregistrer ces chevaux, nous ne le comprenons pas puisqu'il enregistre toutes sortes de chevaux provenant de toutes sortes de races croisées, tant léger que Clydes, etc. Si réellement le gouvernement voulait former une race qui serait payante, il devrait prendre des sujets convenables c'est-à-dire que si l'on veut relever notre race de chevaux canadiens qui étaient de moyenne taille, mais qui étaient de route, et en même temps d'ouvrage, il devrait ne prendre que des sujets de route, car il faut bien remarquer qu'il n'y a deux sortes de chevaux payant ce sont les chevaux de route et les chevaux de trait. Si l'on veut faire de l'élevage payant, il faut prendre l'un ou l'autre, mais avec les chevaux qui sont enregistrés dans la province, on arrivera jamais à faire des chevaux de route ni des chevaux de traits. Donc ce sera toujours des chevaux de valeur moyenne et difficile à vendre, il y a même des propriétaires du juments qui ne veulent pas élever des poulains, de chevaux enregistrés. Ils ont fait enregistrer leurs juments seulement pour être admis à concourir aux expositions dans cette classe, car ils admettent que faire l'élevage de chevaux canadiens tel qu'il est pratiqué ce n'est pas payant, donc toutes ces dépenses sont inutiles et personne ne devrait encourager un élevage quelconque lorsqu'il ne paye pas. Le cheval canadien d'aujourd'hui est trop souvent moitié Clyde ou même moitié sang anglais, il est ni un cheval de course ni un cheval de traits, il n'est pas payant de faire cet élevage.

UN ELEVEUR DE CHEVAUX.

Labelle

—Naissance : Le 17 avril, l'épouse de M. Fernando Monette, une fille, Marie-Gabrielle.

Parrain et marraine : M. Albert et

Mlle Lancia Monette, frère et sœur de l'enfant.

Le 20 courant, l'épouse de M. Henri Rochon, une fille, Marie-Emilienne-Yvonne.

Parrain et marraine : M. et Mme Albert Beaudard.

—Dimanche dernier, M. et Mme Ernest Renaud recevaient à leur érablière un bon nombre de joyeux invités qui mirent à profit le plus gaiement du monde, la gracieuse hospitalité de leurs hôtes. La jeunesse turbulente s'en donna à cœur joie.

La présence de personnes sages ne nuisait en rien à la gaieté générale, elle ajoutait un charme de plus à cette réunion et voilà pourquoi nous étions heureux de compter parmi les autres : M. et Mme Bigonnesse, M. et Mme Nantel, M. Mme Huot, M. et Mme Dauphin. Étaient présents aussi : MM. P. E. Forget, W. Légaré, A. Dumoulin, R. Robert, N. Marinier, St-Jacques, V. de Zawadzki, Séguin, Huard, Heuderson, Thompson, Ostigny, Cassidy, Devault, Després, Messier, Trudeau, Mignault, Boivin, Labelle, Berthiaume, Martin, Legault, Morin, Couture.

Melles. Renaud, Martin, Ostigny, Lafortune, Lavoie, Nantel, Orban, Maillé, Lavoie.

M. et Mme Renaud firent le plus gracieux accueil à leurs invités qui garderont longtemps le plus agréable souvenir de cette joyeuse réunion.

LA TOUX et LE RHUME

Peuvent être promptement Guéris.

BAUME RHUMAL

convient à tous les âges. Petite dose. Guérit les rhumes obusés, la toux, l'enrouement et toutes les affections de la gorge et des poumons. Donne un soulagement instantané et permanent. Il est indispensable dans toute famille. Bon surtout pour les enfants. Prix : 1/2 la bouteille. L. R. BARIDON. Montréal.

BUANDERIE SAINT-JEROME

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés. RIDEAUX DE DENTELLE une spécialité. PRIX MODÉRÉS.

Geo. Lepage

Rue St-Georges, ST-JEROME

THE JAPAN CONDOR
Une qualité Extra-Choix : Un Régali
Demandez-en à votre Fourisseur.
40, 42, 44, LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE, MONTREAL.

Canada-Feu
System: Mutual et Compant. Assurance Mutuelle
Tous les bas. Compagnie Canadienne fondée en 1888.
Assurances en Vigueur \$7,000,000
Bureau Chef: MONTREAL, Can.
Pour renseignements, M. J. E. PARET, S. P., St-Jerome.
A. FORTIN, St-Jerome.



Pour vos impressions de toutes sortes adressez-vous à

J. H. A. LABELLE

IMPRIMEUR

SAINT-JEROME, P. Q.

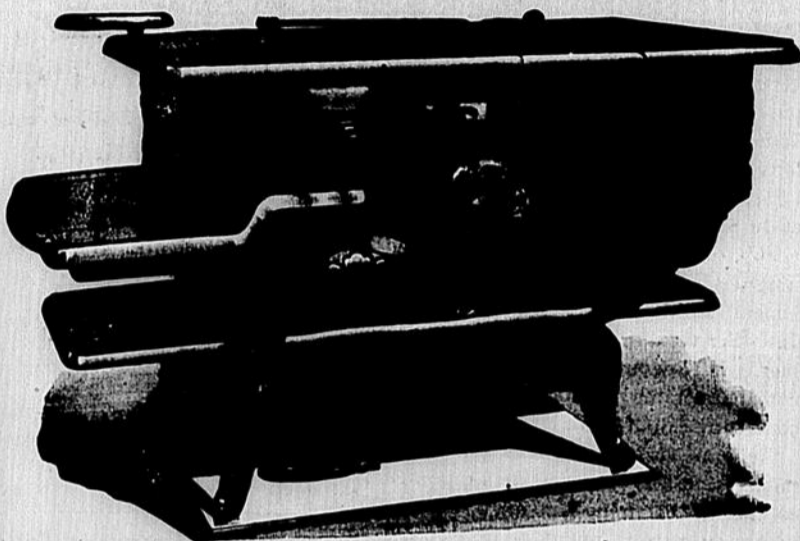
**Grand choix de Calendriers
pour 1908**



S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

POELES DE CUISINE ET AUTRES,
 COURROIES POUR MOULINS,
 SCIES RONDES, DYNAMITE,
 FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS,
 FAIENCE, POTERIE VERRÈRE,
 FERBLANTERIE, ETC., ETC.



Chaque poêle vendu est accompagné d'un certificat au sujet de la qualité et de la cuisson.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.
 LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25c.
 BICYCLETTES **RED BIRD**, de Brantford, Ont.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc., au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE. ST-JEROME

Téléphone Bell No. 43

Bulle de Poste No. 99

J. D. GUAY

MAGASIN GENERAL

193, 195, 197, 199, 201, 203 rue Labelle, ST-JEROME

Magasin départemental le mieux assorti de la ville contenant \$50,000 de marchandises.

MODES,
 ETOFFES À ROBES,
 TWEEDS,
 MANTEAUX,
 HARDES FAITES,
 CHAUSSURES,
 BIJOUTERIES,
 Etc., Etc.

Ayant l'avantage d'importer des centres manufacturiers je suis en position de vous vendre 10 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Un tailleur et une modiste de chapeaux sont attachés à l'établissement.

N'oubliez pas la devise de la maison :

**" GRAND DÉBIT !
 PETIT PROFIT ! "**

Agent de la SLATER SHOE CO., et de la SEMI-READY dans les hardes faites, le seul à St-Jérôme.

J. D. GUAY

ST-JEROME, P. Q.

Priestleys
Wool Chiffon Cloth.
 Well woven, Pure in Texture and Coloring, and of the best finish.

ALL LEADING
 SHADES,
 INCLUDING
 "ALICE"
 BLUE,
 HELIO,
 GREENS,
 FAWNS,
 &c.

Arthur Thibodeau

CONFISEUR EN GROS

Toujours en mains un assortiment considérable de Bonbons de toutes sortes. Aussi spécialité de fabrication sur commande sous le plus court délai.

PRIX TRES MODERES

ARTHUR THIBODEAU

CONFISEUR EN GROS

37 rue St-Sauveur, ST-JEROME.

La Maison P. Simard

EPICERIE DE GROS ET DETAIL

IMPORTATEUR DIRECT DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, ETC.

Controle les meilleures marques de Brandies, tels que :
 CESAR COLLIN, COUSIN & FRÈRE, HAMEL GENTIBERT,
 GUIMOND & FILS, ETC. GRAND CHOIX DE SCOTCH
 JOHN DEWAR KILMARNOCK, McARTHUR, HUGH
 McADAM & CO., RHUM ST-GEORGES, BLACK JOE,
 LES GINS DE KUYPER, MELCHERS. GRAND CHOIX
 DE VINS PORT, CHERRY, CLARETS.

VIN GINGEMBRE, en caisse et au gallon.

Beau choix de Liqueurs Françaises, tel que :
 CHARTREUSE JAUNE ET VERTE, BÉNÉDICTINE, CREME
 DE MENTHE, CREME DECACAO, CURACAO, SHERRY
 BRANDY, ANISETTE, MARASCHINO, ETC.

**Les Epicerics sont de première qualité,
 à des prix raisonnables.**

Cette maison rivalise avec avantage avec les grandes maisons de Montréal pour les prix et la qualité de ses marchandises.

Les hoteliers et le commerce en général épargnent de l'argent en faisant affaire à cette maison. Un soin tout spécial à bien servir les clients. Tout le monde y est traité sur le même pied.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Echos du District

A Saint-Jérôme

—La Rivière du Nord est enfin libre de glace sans causer le moindre dommage. L'eau est plus haute cette année que l'année dernière.

—UN BON COMMIS ayant quelques années d'expérience dans le commerce d'épicerie en général, sachant parler anglais et français et possédant de bons certificats, trouvera une position permanente et avantageuse chez C. E. Laflamme.

—MM. Viau & Fils ont subi des pertes sérieuses mercredi dernier par un incendie qui s'est déclaré sur la couverture de leur établissement. Les pompiers ont eu tôt maîtrisé le feu grâce à leur habileté et à la bonne pression de notre aqueduc. Le même jour une fausse alarme appela nos pompiers dans le haut de la ville.

A VENDRE.—Maison et emplacement bien situé, à bon marché, s'adresser à J. E. PARENT, notaire.

—M. Sévère Morand a eu la douleur de perdre son fils âgé de 20 ans après une maladie de courte durée.

—Jeudi dernier un bien pénible accident est arrivé à l'asile des Sœurs Grises. Une jeune fille voulant prendre un fer à repasser mit le feu à ses vêtements et se brûla assez sérieusement. La sœur de garde se brûla sérieusement aussi en portant secours à la jeune fille.

—Le printemps est arrivé, il faut songer à vous procurer les grains et graines de semence.

Notre assortiment de graines de mil, de graine de Trèfle rouge, Trèfle Alsike, Trèfle blanc, Graines de jardins de toutes sortes. Ainsi que graines de semence des champs est arrivé. Nous garantissons la qualité et les prix sont les plus bas.

C. E. Laflamme.

—Jeudi après-midi le cheval de MM. Meunier & Rolland prit peur et alla s'arrêter près de la boulangerie de M. Ménasippe Guénette.

Le Rév. M. Ouimet est revenu au milieu de nous après une absence de 3 mois.

—Soixante et quinze Italiens sont installés dans le haut de la ville depuis le commencement de la semaine. Ces étrangers seront employés à la construction du chemin de fer.

A LOUER.—Le magasin autrefois occupé par feu M. Chs. Godmer, rue Labelle, près du Pont de Fer. S'adresser au Dr Denis Berthiaume, St-Jérôme.

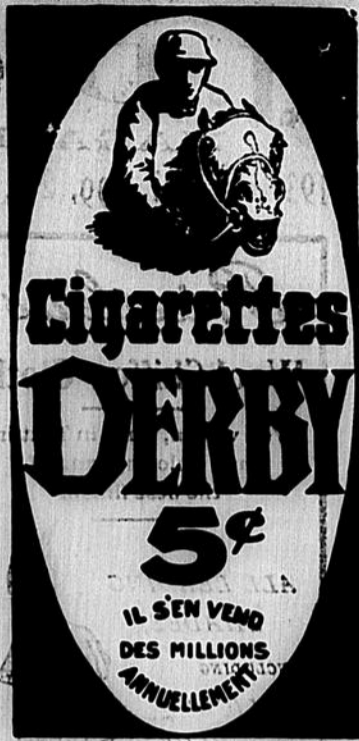
—M. Eug. Ladouceur a pris possession de l'hôtel Perreault qu'il vient d'acheter, il doit commencer incessamment des travaux de réparations et d'améliorations pour faire de son hôtel une maison des plus modernes.

A VENDRE.—Un coffre-fort "Chapleau," 6 pds par 4 pieds; une balance Computing, dix canistres à thé vides contenant 90 lbs, le tout en parfait état à sacrifice. Nous venons de recevoir un assortiment considérable de chaudières à sucre, pans, canistres; etc. meilleur marché que partout ailleurs. Aussi représentant de la maison Grimm, de Montréal, pour le célèbre évaporateur "Champion" s'adresser à S. G. Laviolette.

St-Jérôme.

—M. Monaghan, conducteur sur le C. P. R. est parti pour Montréal et est remplacé dans son logement par M. Lafontaine, chef de gare à St-Jérôme.

—Mademoiselle Zul de Présville en promenade, depuis quelques semaines, chez Madame de Villemure, a laissé St-Jérôme lundi dernier.



—M. Ferdinand Rhéaume qui vient de vendre sa terre est installé dans le haut de la ville.

—Je viens de recevoir un choix considérable d'échantillons de tapisseries d'une des plus grande maisons américaines. Le public aura tout avantage à faire son choix à très bon marché et la marchandise est délivrée sous le plus délai.

S. G. Laviolette.

—MAGASIN et plusieurs logements à louer, s'adresser à J. E. Parent, N. P.

—M. Polycarpe Vézina doit bientôt laisser St-Jérôme pour Montréal.

—M. J. Adolphe Labelle succède à M. Aubin à la garde du cimetière.

—Les travaux de réparation au bureau de poste sont presque terminés.

—M. Joseph Lauzon qui vient de vendre sa terre située au bout de la montée de Montigny doit partir bientôt avec sa famille pour aller s'établir dans la province d'Ontario.

—Lundi prochain il y aura encaissement chez M. Polycarpe Vézina qui doit bientôt partir pour Montréal.

A VENDRE.—Vaches à lait, s'adresser à la ferme ou au bureau du notaire J. E. PARENT.

Au Nominique

—M. Courtemanche et son épouse, née Martineau, sont arrivés ici, à la fin de la semaine dernière, dans la famille de Mme Courtemanche. Ils s'en vont établir leur résidence à Ivry, où M. Courtemanche a accepté la gérance de la scierie de M. McLaren. Les nombreux amis du jeune couple ont été heureux de profiter de son passage pour lui offrir les vœux de cordiale bienvenue.

—On annonce que le fils de M. Z. Barrette, hôtelier, a loué le magasin présentement occupé par M. A. Charlebois, et qu'il y ouvrira bientôt une épicerie. M.

Charlebois se fait construire de nouveaux bureaux, tout à côté de son présent immeuble.

—Les familles de MM. Chs. Marineau et Dosthée Allard, de notre village, retourneront, ce printemps, reprendre la vie sur la ferme: la première au Chemin Gouin, canton Boyer, l'autre, au 7e rang de Loranger. Nos vifs compliments, de ce retour à la terre maternelle!

—Une perspective de rapide développement semble sourire d'avance à cette colonie de Christinville—c'est le nom géographique sous lequel est connue, de puis plusieurs années déjà, cette section de notre Région Labelle. A part ces colons qui lui arrivent par groupes de l'Est, du Nord (St-Gabriel de Brandon) et du Sud (Papineauville, Pointe Gati-neau), quatre de nos familles de Nominique viennent de s'y transporter également: celles de MM. Chs. Martineau, Jules Scrive, A. Ducharme et J. Trépanier. M. Ledoux s'y installera bientôt, comme opérateur de la scierie qui va se construire sans retard.

De plus, nous apprenons au dernier moment qu'à la demande de l'ingénieur en chef du Pacifique Canadien, les ingénieurs du tracé viennent de lui expédier leurs plans, avec estimations, du tracé définitif, sur les dix milles de parcours, depuis la gare de Nominique, et que les soumissions pour la construction doivent être incessamment demandées. Or, ces dix milles vont amener la voie ferrée nouvelle au site même du futur village de Christinville.

—Une carte d'affaire est essentielle pour le commerce, vous en trouverez de tous les goûts et de tous les prix chez J. H. A. Labelle, imprimeur, St-Jérôme.

"LE CASTOR"

Tabac Canadien Rouge Guesnel

Le plus riche en arôme.

Le plus agréable à fumer.

5 CTS

LE PAQUET.

Essayez-le: Vous l'adopterez!

Tabacs en Feuilles ROUGE HAVANE GUESNEL

Nous avons un assortiment considérable des meilleurs sortes de Tabacs en Feuilles, en Roles et en Menottes. Nous invitons le commerce à demander Prix et Echantillons.

LABRECQUE & PELLERIN

ASSOCIÉS EN GRO

415 rue Ontario Est, MONTREAL, Canada.

UNION ASSURANCE SOCIE

ETABLIE EN 1714

L'ACTIF DEPASSE \$25,000,000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu, au gouvernement de \$525,000. Pour informations, s'adresser à

T. L. MORRISSEY, Gérant, Montréal.

JOS. BÉSSITE, St-Jérôme.

J. M. DORION, Agent General,

1-9-05 M. Dorion sera à St-Jérôme une fois par semaine.

Laohute.

Chasseurs! Trappeurs!

Venez nous vendre ou envoyez-nous vos

Pelleteries Brutes

Nous payons les PLUS HAUTS PRIX du marché pour Vison et Rat Musqué.

McCOMBER & CUMMINGS
210 Rue St-Paul, Montréal, Canada.
Après Mail: 373 Rue St-Paul.



HOTEL VICTORIA

ED. LANGLOIS, Prop.

Tél. Bell No. 39. ST-JEROME, P.

AVIS

Toute personne qui désire acheter terre ou une propriété dans un vil- ou une ville, ou qui désire vendre propriété ou l'échanger pour un commerce quelconque, ferait bien de s'adresser à MM. Derouin & Lorrain de Jérôme.

MM. Derouin & Lorrain sont en port avec les agents les plus compétents de Montréal et donne toujours satisfaction.

Société des Fruits Funéraires de Saint-Jérôme



\$1.50 par année pour votre famille. S'adresser à Téléphone Bell No.

JOS. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funéraires.

J. TRUDEL, ST-JEROME

Directeur. Encadrement d'images.

La CAISSE d'ECONOMIE

DES CANTONS DU

St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions.

Escompte les billets de commerce.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAUD



Telephone Longue Distance 37

Hotel Beauport

G. A. Bessillon, Prop.

Cuisine française. Le mieux pour Banquets. Attention spéciale pour les voyageurs de commerce.

Le plus Grand Hotel de

PRÈS DE LA GARE

ST-JEROME, P.

Spécialité: Bœuf à l'Allemande